

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 1/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit **285607 L – CITRUS ZOOM CPD**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première aromatique concentrée.

N'est pas destinée à l'usage personnel sous cette forme ou concentration.

Uniquement destiné à la fabrication de produits pour les consommateurs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Firmenich UK Ltd

Hayes Road, Southall

MIDDLESEX UB2 5NN – ROYAUME-UNI

Tél. : +44 208 843 61 41 - Fax : +44 208 843 62 38

E-mail : uta.finkewirth-zoller@firmenich.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél. : +41.22.780.37.90 – Disponible 24 h/24, 7 jours/7 (NCEC)

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : <http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 2/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Section 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 :
R52/53

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Eye Irrit. 2 ; H319

Aquatic Chronic 3 ; H412

2.2. Eléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P264 – Se laver soigneusement après manipulation.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+PP351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 – Recueillir le produit répandu.

Contient : Citral, Geraniol, Formyl-Diméthylcyclohexane, Rose cétone, Limonène, Citronellol, pinène, alpha-, phénylbutanal, 3-.. Peut produire une réaction allergique.

Substances à risque :

7 –Octen-2-ol, 2,6-diméthyl-,

Décanal,

Octanal,

Terpinéol

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible pour le moment.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 3/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Section 3. Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange de substances aromatiques.

Nom chimique	Numéros Index / CAS / CE / Enregistrement	Classification 67548/CEE	Classification Règlement CE N° 1272/2008	Concentration %
Propyl(2S)-2-(1,1-diméthylpropoxy)-propanoate	319002-92-1 457-530-0	R52/53	Aquatic Chronic 3 ; H412	20 – 30 %
Acétate d'hexyle	142-92-7 205-572-7	R10 N – Dangereux pour environnement ; R51/53	Flam. Liq. 3 ; H226 Aquatic Chronic 2 ; H411	10 – 15 %
2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol	18479-58-8 242-362-4	Xi – Irritant ; R38	Skin Irrit. 2 ; H315	2,5 – 5 %
Décanal	112-31-2 203-957-4	Xi – Irritant ; R38 R52/53	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412	2,5 – 5 %
Butyrate de 3-méthylbutyle	106-27-4 203-380-8	R10 R52/53	Flam. Liq. 3 ; H226 Aquatic Chronic 3 ; H412	2,5 – 5 %
Linalol	78-70-6 201-134-4	Xi – Irritant ; R38	Skin Irrit. 2 ; H315	2,5 – 5 %
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one	14901-07-6 238-969-9	N – Dangereux pour l'environnement ; R51/53	Aquatic Chronic 2 ; H411	1 – 2,5 %

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 4/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Octanal	124-13-0 204-683-8	Xi – Irritant ; R36/38 R52/53	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412	1 – 2,5 %
P-cymène	99-87-6 202-796-7	R10 Xn – Nocif ; R65 N – Dangereux pour l'environnement ; R51/53	Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Aquatic Chronic 2 ; H411	0,5 – 1 %
Citronellol	106-22-9 23-375-0	Xi – Irritant ; R38 R43 N – Dangereux pour l'environnement ; R51/53	Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411	0,5 – 1 %
p-mentha-1,4(8)- diène	586-62-9 209-578-0	R10 Xn – Nocif ; R65 N – Dangereux pour l'environnement ; R51/53	Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Aquatic Chronic 2 ; H411	0,5 – 1 %
diethyl 1,4- cyclohexanedicar- boxylate	72903-27-6 417-310-0	N – Dangereux pour l'environnement ; R51/53	Aquatic Chronic 2 ; H411	0,1 – 0,5 %
Pin-2(3)-ène	80-56-8 201-291-9	R10 R43 Xn – Nocif ; R65 N – Dangereux pour l'environnement ; R50/53	Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Sens. 1B ; H317 Asp. Tox. 1 ; H304 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	0,1 – 0,5 %
Limonène	138-86-3 205-341-0	R10 Xi – Irritant ; R38 R43 N – Dangereux pour l'environnement ; R50/53 Xn – Nocif ; R65	Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	0,1 – 0,5 %

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 5/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

			Asp. Tox. 1 ; H304	
4-cyclohexyl-2-methyl-2-butanol	83926-73-2 420-630-3	Xi – Irritant ; R41 N – Dangereux pour l'environnement ; R51/53	Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Chronic 2 ; H411	0,1 – 0,5 %

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

Premiers secours

Commentaire général :

Dans tous les cas d'intoxication potentielle, consulter immédiatement un médecin.

- Inhalation
Transporter la personne à l'air libre et l'y laisser. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau
Enlever les vêtements contaminés. Se laver à grande eau.
Si l'irritation persiste ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec les yeux
Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste ou si des lésions sont visibles, consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion
Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune information disponible concernant ledit produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Néant.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 6/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser des extincteurs adéquats. Éviter de respirer les fumées et vapeurs dégagées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique à signaler.

5.3. Conseil aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers :

Aucun conseil spécifique.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 7/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Précautions individuelles

Pour les non-secouristes :

Porter des gants de protection appropriés pour toute manutention lors de fuites.

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition (équipement électrique).

Éviter le contact avec la peau ainsi que l'inhalation de vapeurs.

Suivre les règles d'hygiène habituelles en cas de contact accidentel. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel.

Pour les secouristes :

Observer les recommandations indiquées à la section 6.1.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet direct à l'égout, dans l'air ou le sol ou en milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement :

Tout absorbant utilisé pour éponger des fuites doit être détruit rapidement, conformément aux réglementations locales en vigueur. Les gros écoulements doivent être résorbés par quelque moyen que ce soit, puis éliminés selon la réglementation en vigueur.

Pour le nettoyage :

Tout écoulement doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

-

Section 7. Manipulation et stockage

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 8/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants de protection appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas fumer. Ne pas exposer à toute source potentielle d'ignition.
L'incorporation dans le produit final doit se faire à une température aussi basse que possible.
Ne pas ingérer, ni appliquer tel quel sur la peau. Suivre les règles d'hygiène habituelles. Maintenir une bonne aération des locaux dans lesquels le produit est manipulé.

Mesures de protection :
Veiller à un empoussiérage minimum. Maintenir une bonne aération des locaux dans lesquels le produit est manipulé. Ne pas exposer à toute source potentielle d'ignition.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :
Suivre les règles d'hygiène habituelles.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Il est recommandé de stocker dans des récipients fermés, de préférence bien pleins, éloignés de toute source de chaleur et protégés des températures extrêmes. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Respecter les règles générales en matière de compatibilité des systèmes de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible pour le moment.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 9/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Section 8. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Aucune valeur relative aux composants n'est à déclarer.

8.2. Contrôles de l'exposition

L'incorporation dans le produit final doit se faire à une température aussi basse que possible.

Maintenir une bonne aération des locaux dans lesquels le produit est manipulé.

Contrôles techniques appropriés :

Maintenir une bonne aération des locaux dans lesquels le produit est préparé et manipulé.

Contrôles de l'exposition environnementale :*

Aucune donnée disponible pour le moment. Minimiser le rejet dans l'environnement.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Si la ventilation est inadéquate, porter un appareil de respiration autonome afin d'éviter toute inhalation de substances.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection appropriées.

Protection de la peau

Porter des vêtements spéciaux, intégraux si nécessaire, afin de limiter la contamination par l'odeur des vêtements personnels. Suivre les règles d'hygiène habituelles en cas de contact accidentel.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :

Liquide.

Couleur

Non disponible.

Odeur

Caractéristique et bien marquée conformément à la description commerciale de la substance.

pH

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 10/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Point/Intervalle de fusion	Non disponible.
Point/intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	= 67 °C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Non disponible.
Pression de vapeur (Pa)	Non applicable.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative (d 20/20)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau (20 °C):	Non applicable.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
Température d'auto-ignition (°C)	Non disponible.
Température de décomposition :	Non disponible.
Viscosité :	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés oxydantes	Non disponible.
9.2. Autres informations	Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucune réaction connue avec l'eau.
10.2. Stabilité chimique	Bonne stabilité à une température standard.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Néant.
10.4. Conditions à éviter	Éviter les températures au-dessus ou proches (5 °C minimum) du point d'éclair pour tout liquide inflammable. Ne pas chauffer les récipients fermés. Tenir à l'écart d'agents oxydants.
10.5. Matières incompatibles	Néant.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Le contact avec l'eau ou le stockage, dans les conditions recommandées durant une période d'un an, ne provoquent pas de produit de décomposition connu comme dangereux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 11/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Cette préparation n'a pas été soumise en tant que telle à des tests toxicologiques, mais elle est composée de matières premières possédant une bibliographie toxicologique établie. Vu la difficulté d'utiliser des techniques courantes d'évaluation toxicologique pour prévenir tout danger potentiel pour les individus sensibles ou provenant d'une synergie imprévisible, cette préparation doit être considérée et manipulée comme si elle manifestait un danger pour la santé et traitée en conséquence avec toutes les précautions possibles.

Section 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Cette préparation n'a pas été soumise en tant que telle à des tests écotoxicologiques. Vu la difficulté d'utiliser des techniques courantes d'évaluation écotoxicologique pour prédire l'impact des différentes voies d'entrée dans des secteurs vulnérables ou localisés de l'écosystème, cette préparation doit être considérée et manipulée comme si elle manifestait un danger potentiel pour l'environnement et traitée en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée/information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée/information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée/information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée/information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée/information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 12/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les quantités résiduelles de ce produit doivent être traitées selon les instructions indiquées aux points 6, 7 et 8 ci-dessus. Les déchets doivent être éliminés selon la législation nationale ou régionale en vigueur.

Minimiser le rejet dans l'environnement.

Section 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Hexylacétate ; ionone, bêta-)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Hexylacétate ; ionone, bêta-)	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 9	Classe 9	Classe 9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI	Polluant marin	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	-		

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 13/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

Section 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune information pertinente disponible pour le moment.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible pour le moment.

Section 16. Autres informations

Libellé des phrases R et H :

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R10 : Inflammable.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R38 : Irritant pour la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R41 – Risque de lésions oculaires graves.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

Les informations de cette fiche de données de sécurité reposent sur les éléments fournis par le fabricant.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006 rectifié

Révision : 01/12/2010
Version : 6.1

Page : 14/14

NOM COMMERCIAL : 285607 L – CITRUS ZOOM CPD

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ :

Les informations contenues dans cette fiche sont à jour à la date de publication. L'utilisation desdites informations et les conditions d'utilisation du présent produit échappant au contrôle de Firmenich, il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Les informations contenues dans le présent document et les documents connexes sont la propriété de Firmenich. Il est strictement interdit de les divulguer à des tiers sans l'accord écrit préalable de Firmenich sauf lorsque l'exigent les lois et réglementations en vigueur et/ou de recourir à toute technique d'ingénierie inverse.
